

## EXTRAIT DES REGISTRES DES ARRÊTES MUNICIPAUX

DG / 2020 / 12 / 002

**Objet : Dérogations dominicales pour l'année 2021**

### LE MAIRE DE LA VILLE DE GRAY

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

**Vu** le code du Travail et la loi n°2015-990 du 6 août 2015 portant sur la croissance, l'activité et l'égalité des changes économiques

**Vu** le code du Travail et notamment ses articles L.3132-26, L. 3132-27 et R 3132-21 ;

**CONSIDERANT** la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Gray en date du 14 décembre 2020 dressant la liste des ouvertures des dimanches pour l'année 2021 validée par la Communauté de Communes Val de Gray par délibération en date du 16 décembre 2020 ;

### ARRETE

**Art 1:** La liste sur l'ouverture des commerces graylois de détails est autorisée les dimanches suivants :

- ✓ Dimanche 14 mars (*concessionnaires automobiles*)
- ✓ Dimanche 13 juin (*concessionnaires automobiles*)
- ✓ Dimanche 4 juillet (*soldes d'été*)
- ✓ Dimanche 29 août (*rentrée scolaire*)
- ✓ Dimanche 19 septembre (*concessionnaires automobiles*)
- ✓ Dimanche 14 octobre (*concessionnaires automobiles*)
- ✓ Dimanche 28 novembre (*Black Friday*)
- ✓ Dimanche 5 décembre (*fête de fin d'année*)
- ✓ Dimanche 12 décembre (*fête de fin d'année*)
- ✓ Dimanche 19 décembre (*fête de fin d'année*)
- ✓ Dimanche 26 décembre (*fête de fin d'année*)

Le repos hebdomadaire est ainsi suspendu durant ces journées dans tous les commerces de détails.

**Art 2** – Les commerçants concernés devront respecter scrupuleusement les dispositions de l'article L.3132-27 du code du travail en ce qui concerne les droits sociaux de son/ses salarié(s).

**Art 3** – - Monsieur le Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi  
- Monsieur le Commandant de la Brigade Autonome de Gray  
- Monsieur le Directeur Général des Services  
- Monsieur le responsable de la Police Municipale

Sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation leur sera remise.

Fait en Mairie de Gray, le 17 décembre 2020

Le Maire



**Christophe LAURENÇOT**